



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le Dix Juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, M. FRANCOIS Xavier, Mme MULLER Corinne, M. HACHON William, Mme BOURDIN Julie, Mme BEAUFORT Magalie, M. BOURDIN Jean-François, M LAGAY David, M. PELLETIER Ludovic, Mme RAMBAUD Isabelle, M. REAULT Sébastien.

Excusée : Mme PIED Maryline, M. AYRAULT Yannick.

Absente : Mme GANNE Charlène.

Pouvoir : Mme PIED Maryline pouvoir à Isabelle RAMBAUD
M AYRAULT Yannick pouvoir à Sébastien REAULT

Secrétaire : M Sébastien REAULT

Début de la séance à 21 h 04

Nombre total de votants : 11 + 2 pouvoirs = 13 voix

Monsieur le Maire présente le courrier reçu en Mairie le 7 juin 2021 concernant la démission de Mme Romane HORCHOLLE.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 mai 2021.

M Jean-François BOURDIN rappelle que pour le vote des subventions, des sommes ont été donnés alors que des montants différents avaient été actés en fonction de critères définis en réunion au préalable.

Il est approuvé à la majorité de 11 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention.

DELIBERATIONS

1 – Réponse du projet Kallista energy

Lors du Conseil Municipal du 4 mai dernier, l'entreprise Kallista energy est venue présenter aux élus le projet d'installation d'une aire de 8 bornes de recharge pour les véhicules électriques située à l'entrée de Parthenay mais qui seraient alimentées par 2 éoliennes situées sur le territoire de La Peyratte. La collectivité doit statuer sur le projet pour que l'entreprise Kallista energy puisse contacter les propriétaires des terrains où les éoliennes doivent être installées.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se positionner sur ce projet pour pouvoir donner une réponse à l'entreprise Kallista energy.

Après discussion et en avoir délibéré, par 8 voix contre, 2 abstentions et 3 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de ne pas approuver le projet d'installation d'une aire de 8 bornes de recharges.

2 – Stade : devis Guy LIMOGES

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un désherbage sélectif a été effectué sur le stade le jeudi 10 juin par l'entreprise Paitrault.

L'entreprise Guy LIMOGES propose un premier devis d'un montant de 1 780,00 € HT soit 2 136,00 € TTC pour la fertilisation annuelle du terrain de football soit 4 passages en Juin, Août, Octobre et Décembre et propose un deuxième devis d'un montant de 1 219,00 € HT soit 1 462,80 € TTC pour l'entretien du terrain de football avec la fourniture de sable, la mise en place et le balayage pour protéger le gazon sur la période hivernale pour lutter contre la destruction de la pelouse par le piétinement avec les crampons.

Après en avoir délibéré, par 13 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** le devis de 1 780,00 € HT soit 2 136,00 € TTC pour la fertilisation annuelle du terrain de football.
- **ACCEPTÉ** le devis de 1 219,00 € HT soit 1 462,80 € TTC pour l'entretien du terrain de football.

3 – SEOLIS : renouvellement du contrat IRIS

Monsieur le Maire présente la proposition technique et financière IRIS éclairage public et mise en lumière du patrimoine.

Cette prestation comprend le forfait « entretien, maintenance, urgence/dépannage » sur 173 points lumineux qui s'élève à 3 390,36 € HT par an soit un contrat de 13 561,44 € HT pour les 4 ans.

Une autre prestation pour le remplacement de l'ensemble des lanternes à foyer « ouvert » par des lanternes LED s'élève à 1 440,03 € HT.

Le contrat prendra effet le 1^{er} août 2021 pour 4 ans.

Compte tenu de sa « position », M. XAVIER François ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, par 12 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** de signer le contrat.

4 – Subventions FDAJ et Collège Jean de la Fontaine

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'an dernier la commune avait versé une subvention de 200,00 € pour le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) pour favoriser leurs démarches d'insertion socio-professionnelle.

En 2020, 467 demandes d'aides individuelles ont été instruites en faveur de 279 jeunes Deux-Sévriens.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention pour l'année 2021. Après discussion, l'ensemble du Conseil propose une subvention de 200 €.

Après en avoir délibéré, par 13 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement de la subvention de 200 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un dossier de demande de subvention relatif au « Foyer Socio Educatif » du Collège de Thénezay est arrivé en Mairie.

Le Foyer du collège sollicite une subvention de 160 € pour pallier aux actions mises en place pendant la pause méridienne et aux aides financières apportées aux séjours pédagogique pour les 22 élèves Peyrattais présents au Collège.

Après en avoir délibéré, par 13 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer 160 € au Foyer du Collège de Thénezay.

5 – Agents Techniques : Heures supplémentaires effectuées

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les agents techniques sont sollicités exceptionnellement en dehors de leurs heures de travail, soit le soir après 17h30 ou le samedi et le dimanche pour des interventions urgentes.

Ceux-ci souhaitent que ces heures soient compensées en récupération du temps doublé.

Seuls le Maire et les Adjoints sollicitent tout d'abord l'agent de maîtrise et ensuite les agents techniques si pas de réponse de l'agent de maîtrise.

Après discussion et en avoir délibéré, par 13 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** que les heures exceptionnelles seront compensées en récupération du temps doublé.

6 – Bâtiment technique : Avenant CMG

Monsieur le Maire informe qu'une réunion est organisée avec l'entreprise CMG, l'architecte BECK et la commune le vendredi 11 juin à 8h30 pour trouver un terrain d'entente pour l'avancement du projet.

INFORMATIONS DIVERSES

- 1) A la Maison de Santé, la Colas va préparer les parkings mardi 8, mercredi 9 et jeudi 10 juin pour effectuer l'enrobé le jeudi 17 juin. Le lundi 14 juin à 8h00 l'entreprise Audebrand vient faire la mise en service du compteur triphasé. Le bail a été remis au cabinet médical.
- 2) L'entreprise LUSSAULT vient récupérer l'ancienne horloge et le cadran à l'Eglise le vendredi 11 juin pour les restaurer.
- 3) Un courrier d'un habitant est arrivé en Mairie pour un problème de nuisances sonores suite des aboiements de chien intempestifs. M le Maire et le 2^{ème} adjoint se sont déplacés pour rencontrer la propriétaire du chien.
- 4) Plusieurs administrés se sont plaints de vol de plantes sur les pierres tombales.
- 5) Concernant les 3 projets des 1000 chantiers, au stade, le mur de clôture est crépi, reste à installer la clôture. Toutes les tables de pique-nique sont installées. Au nouveau bâtiment communal, l'entreprise CMG commence les travaux de clôture la semaine prochaine.
- 6) A la Maison de retraite, la plateforme pour recevoir les conteneurs pour les archives doit être prête pour la semaine 34.
- 7) L'étude pour l'assainissement de La Peyratte est bien avancée. Avant d'effectuer les travaux de La Peyratte, la station d'épuration de Thénezay doit être terminée. Le projet est prévu en 2023 et 2024.
- 8) Une manifestation est organisée avec l'APE pour le mardi 13 juillet 2021, ouverture à 18h00. L'APE prévoit des saucisses et des frites, tir du feu à 23h00 et un groupe a été contacté pour un bal jusqu'à 2h00.

9) Commission voirie-bâtiment lundi 14 juin à 20h30.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE MARDI 6 JUILLET 2021

FIN DE SEANCE A 23H40